



Délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de CYSOING s'est réuni en séance, conformément à la convocation adressée le 4 décembre 2025 dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers absents représentés : 5

Nombre de conseillers absents excusés : 5

Etai^{ent} présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, LESY Denis, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, VIAU Gaëlle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine.

Etai^{ent} absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir CASTEL Sylvie), DESMARESCAUX Martine (pouvoir DUBOIS Marion), FREMAUX Céline (pouvoir CORNE Adeline), ROBIL Raphaël (pouvoir SILVESTRI Antoine), LEQUIEN Valéry (pouvoir DEVILDER Marin).

Etai^{ent} absents excusés :

BOGAERD Eric, PRZEPIORKA Anne-Marie, GAILLET Marie-Claire, LEFEBVRE Ludovic et JANVIER Dominique.

POINT N°15 : Budget Ville 2025 : Décision Modificative n°2

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et suivants,

Vu la délibération n°2025/032 adoptant le budget primitif 2025 de la Commune,

Vu la délibération n°2025/053 relative à la décision modificative n°1 en date du 15 juillet 2025,

Considérant que le budget communal, tel que modifié par la décision modificative n°1, s'établissait comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 699 011,97 €	5 699 011,97 €
Investissement	5 100 713,44 €	5 100 713,44 €

Considérant que les décisions modificatives ont pour objet d'ajuster, en cours d'exercice, les prévisions budgétaires initiales afin de tenir compte d'impératifs juridiques, techniques ou économiques initialement difficiles à anticiper, par redéploiement de crédits ou intégration de ressources nouvelles,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

I. Section de fonctionnement

Considérant que la section de fonctionnement s'équilibre, après décision modificative n°2, en dépenses et en recettes à 5 795 465,20 €,

Dépenses de fonctionnement

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Les crédits inscrits tiennent compte des dépenses prévues au budget primitif, modifiées

par la décision modificative n°1 et

Un solde prévisionnel de **1 105 083,21 €** devrait être constaté à la clôture de l'exercice.

- **Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés**

Un solde de **64 689,30 €** devrait être constaté en fin d'exercice comptable en raison notamment de l'absence de recrutement d'un agent polyvalent pour les services techniques et du non-remplacement du responsable des espaces verts. Le montant du chapitre est ainsi porté à **1 612 831,59 €**.

- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Ajustement des crédits à hauteur de **707 204 €**, contre **737 037,17 €** au budget initial.

Recettes de fonctionnement

Considérant que les recettes de fonctionnement augmentent globalement de **96 453,23 €**, réparties comme suit :

- **Chapitre 013 – Atténuations de charges**

Augmentation de **17 114,06 €**, correspondant au remboursement par l'assurance des traitements d'agents victimes d'accidents du travail.

- **Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes**

Hausse de **56 891,37 €**.

- **Chapitre 73 – Impôts et taxes**

Augmentation de **15 311,51 €**, résultant de la progression du fonds de péréquation de la taxe additionnelle 2024.

- **Chapitre 731 – Impositions directes**

Progression de **18 772 €**, portant le montant du chapitre à **2 318 608 €**, liée à l'évolution des bases fiscales, les taux demeurant inchangés conformément aux décisions du Conseil municipal.

- **Chapitre 74 – Dotations et participations**

Ajusté à **1 439 496,79 €**.

- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

Ajusté afin de tenir compte des loyers effectivement perçus.

II. Section d'investissement

Considérant que la section d'investissement s'équilibre, après décision modificative n°2, en dépenses et en recettes à **4 451 843,30 €**,

Dépenses d'investissement

Considérant que les crédits sont ajustés afin d'intégrer :

- des décalages de programmation de certains chantiers (reprises de voirie, création de nouvelles zones de stationnement), nécessitant des études complémentaires ou des interventions préalables de concessionnaires ;
- le report de travaux de restauration de la chapelle des îles des Viviers, en raison de contraintes liées à son classement au titre des Monuments historiques ;
- des optimisations techniques et financières, notamment pour la reprise de la zone de plonge de l'Espace Intergénérationnel ;
- des révisions de priorités liées à des opportunités (renouvellement des serrures des bâtiments communaux, installation de jeux supplémentaires dans le parc de l'Abbaye, ajout de bancs en ville).

Un solde prévisionnel de **215 097,34 €** est attendu sur le **chapitre 21 – Immobilisations corporelles** en fin d'exercice.

Au chapitre 204, l'actualisation des engagements antérieurs liés à des restes à réaliser a donné lieu à un ajustement pris en compte dans le montant indiqué.

Recettes d'investissement

- **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves**

Ajusté à **1 003 577,38 €**, afin d'intégrer le remboursement par l'assurance des frais de réparation des fissures du bâtiment Yann Arthus-Bertrand.

- **Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues**

Le montant a été porté à **2 086 762,95 €** afin d'intégrer les ajustements liés aux restes à réaliser.

- **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

Intégration d'une annulation de mandat pour un montant de **21 232,85 €**.

- **Autres chapitres**

Conformes aux prévisions budgétaires initiales.

Les tableaux récapitulatifs ci-contre présentent les modifications proposées

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Désignation	BP+DM1+DM2	Chapitres	Désignation	BP+DM1+DM2
011	Charges à caractère général	2 732 326,40	013	Atténuations de charges	50 393,06
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 677 520,89	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	284 891,37
65	Autres charges de gestion courante	707 204,93	73	Impôts et taxes	473 999,51
66	Charges financières	27 412,98	731	Impositions directes	2 318 608,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	74	Dotations et participations	1 439 496,79
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	10 000,00	75	Autres produits de gestion courante	143 659,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	640 000,00	76	Produits financiers	356 666,74
	Total Général	5 795 465,20	77	Produits spécifiques	3 837,17
			78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	551 000,00
			002	Excédent de fonctionnement reporté	172 913,23
				Total Général	5 795 465,20

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Désignation	BP+DM1+DM2	Chapitres	Désignation	BP+DM1+DM2
16	Emprunts et dettes assimilés	295 631,04	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 003 577,38
20	Immobilisations incorporelles	201 764,54	13	Subventions d'investissement reçues	2 086 762,95
204	Subventions d'équipement versées	200,00	21	Immobilisations corporelles	21 232,85
21	Immobilisations corporelles	3 944 934,52	001	Excédent d'investissement reporté	691 520,16
23	Immobilisations en cours	563,24	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	640 000,00
041	Opérations patrimoniales	8 749,96	041	Opérations patrimoniales	8 749,96
	Total Général	4 451 843,30		Total Général	4 451 843,30

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°2 du budget communal 2025, telle que présentée ;
- De fixer le budget communal 2025 aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 795 465,20 €	5 795 465,20 €
Investissement	4 451 843,30 €	4 451 843,30 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Marin DEVILDER



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le



ID : 059-215901687-20251223-2025_086-BF